

- Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
- Mesdames et Messieurs les Présidents des Institutions Républicaines,
- Monsieur le Représentant du Chef de l'Etat,
- Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,
- Honorables Députés,
- Mesdames et Messieurs les membres du Corps Diplomatique et Consulaire,
- Mesdames et Messieurs les Invités,

C'est pour moi un grand honneur et un agréable plaisir d'intervenir devant cette auguste Assemblée pour retracer les réalisations de la Banque Centrale de la République de Guinée en 2020 et les perspectives pour l'année 2021.

La conduite de la politique monétaire et de change est tributaire de l'environnement économique national et international qui, ces derniers mois, a été fortement perturbé par la pandémie de la Covid-19. Cette crise sans précédent, par son ampleur, sa vitesse et sa brutalité, fait peser sur le monde et sa population un grave péril que seule la fédération de toutes les énergies et initiatives permettra de juguler.

Les banques centrales du monde ont dû rapidement s'adapter à cette turbulence et rester alertes, pour faire face au désarroi des agents économiques et à l'incertitude qui l'accompagne.

En des temps aussi troublés, la Banque Centrale de la République de Guinée ne pourrait pas rester en marge de cette évolution. Elle a continué à œuvrer pour l'accomplissement de sa mission principale : la stabilité des prix. A côté de ce rôle statutaire, elle a apporté son appui aux mesures inédites et exceptionnelles mises en œuvre par le gouvernement pour

amortir au mieux le choc provoqué par la pandémie sur la population et sur l'activité économique.

Monsieur le Président

Honorables députés,

Mesdames et Messieurs,

En raison des effets de la pandémie, l'environnement international en 2020 est marqué par un ralentissement de l'activité économique, accompagné d'une hausse du chômage et d'une baisse du cours des matières premières induite par la baisse de la demande mondiale.

Selon les prévisions du FMI d'octobre 2020, la croissance économique mondiale se situerait à -4,4 % en 2020 contre 2,8 % en 2019.

Dans les pays avancés, la croissance devrait s'établir à -5,8 % en 2020, tandis que dans les pays émergents et en développement, elle serait ramenée à - 3,3 % en 2020 contre 3,7 % l'année dernière.

Au plan national, malgré l'apparition de la pandémie de la Covid-19, l'économie guinéenne a fait preuve d'une forte résilience, grâce, notamment aux mesures de riposte mises en œuvre par le Gouvernement. Les prévisions du Ministère du Plan et du Développement Economique d'octobre 2020 indiquent que la croissance du PIB réel s'établit à 5,2 % en 2020 contre 5,6% en 2019. Cette résilience s'explique par la performance enregistrée dans les secteurs des mines, de l'énergie et de l'agriculture. Cependant, les activités dans les secteurs du commerce, de la restauration et de l'hôtellerie ont été fortement sinistrées, en raison des mesures barrières prises par le Gouvernement dans le cadre de ses efforts visant à briser la chaîne de propagation de la maladie.

L'inflation en glissement annuel s'est située à 10,6 % à fin septembre 2020 contre 9,1 % à fin décembre 2019, en raison de la hausse des prix des

produits alimentaires et du transport résultant également des mesures de restriction rendues nécessaires pour endiguer la crise sanitaire.

Même dans ce contexte difficile, les discussions avec le FMI au titre du programme économique et financier de la Guinée appuyé par la facilité élargie de crédit se sont poursuivies. Elles ont abouti à un accord ad referendum avec les services du Fonds sur les 5ème et 6ème revues combinées. Le dossier sera présenté au Conseil d'Administration de l'institution le 9 Décembre prochain, et son approbation permettra à la Guinée d'accéder à un décaissement de 34,426 millions DTS soit 49,461 millions de dollars américains, comme appui à la Balance des Paiements.

Cette performance exceptionnelle constitue un important signe de crédibilité pour notre pays, qui aura ainsi réussi à conduire à terme avec succès la série complète de revues que requièrent deux programmes consécutifs.

Il faut souligner qu'avant même les discussions quant aux 5ème et 6ème revues combinées, et pour soutenir notre économie face à l'irruption de la crise sanitaire liée à la Covid 19, le FMI avait déjà apporté son concours à la Guinée à travers un accord au titre d'une facilité rapide de crédit pour un montant de 147,52 millions de dollars américains.

Monsieur le Président,

Honorables députés,

Mesdames et Messieurs,

Comme vous le savez, en complément de l'action gouvernementale, la BCRG a pris en avril 2020, un ensemble de mesures pour accompagner le secteur financier et pour atténuer les effets de la pandémie sur l'activité économique et la stabilité financière.

C'est ainsi qu'elle a baissé son taux directeur de 12,5 % à 11,5% pour amener les banques à réduire le coût du crédit octroyé principalement aux entreprises affectées par la crise. Elle a également réduit le coefficient de réserves obligatoires de 16 % à 15 % afin d'apporter de la liquidité au système bancaire.

De plus, la Banque Centrale a mis en place un programme d'injection de liquidités pour permettre aux banques de continuer à accorder des crédits au secteur privé.

Ces mesures ont été appliquées par l'ensemble des institutions financières. Elles ont permis de renforcer la liquidité du système bancaire et sa capacité à assurer la continuité du financement de l'économie.

L'appui à l'action gouvernementale a également concerné les efforts visant à mettre en place un Fonds d'Appui aux Groupements d'Intérêt Economique et aux Entreprises, ainsi que d'un Fond de Garantie des Prêts aux Entreprises. Le premier de ces Fonds est déjà opérationnel et a apporté son concours à des entités bien ciblées. Quant au second, les discussions relatives à son opérationnalisation sont activement en cours dans le cadre du soutien de la Banque Mondiale au développement du secteur privé guinéen.

En matière de la politique de change, la BCRG a poursuivi les réformes du marché des changes. A cet égard, elle a mis en place un marché des enchères d'achat ou de vente de devises basé sur des règles précises afin de stabiliser le taux de change.

La Banque Centrale a mis également en œuvre le processus de digitalisation des opérations de change. Ce processus a abouti au lancement de la salle des marchés qui permet l'automatisation des opérations d'adjudication du marché aux enchères, le suivi en temps réel des opérations de change interbancaires, ainsi que le suivi en temps réel des cours internationaux des devises et des matières premières.

Ces actions ont eu un impact significatif sur les principaux indicateurs monétaires et financiers. La masse monétaire a augmenté de 31 % par rapport à fin septembre 2019 pour se situer à GNF 36 402,5 milliards à fin septembre 2020. Les crédits au secteur privé ont connu une augmentation de 16 % pour se situer à GNF 12 754,47 milliards à fin septembre 2020. Les réserves internationales brutes ont augmenté de 6,5 %, en glissement annuel, pour se situer à USD 1,17 milliards, soit environ 4,2 mois d'importations.

Toutefois, en raison des tensions sur le marché des changes, le cours du franc guinéen a connu par rapport aux principales devises étrangères, une dépréciation consécutive à la crise sanitaire. Ainsi, sur le marché officiel, le franc guinéen s'est déprécié de 5,2 % et 11,4 % par rapport au dollar et à l'euro, respectivement à fin octobre 2020.

Par ailleurs, il est important de noter que, conformément au Statut de la BCRG, le Président de la République a nommé les membres du Comité de Politique Monétaire de la Banque Centrale en juillet 2020. Ce Comité sera désormais en charge de la définition de la politique monétaire et de ses instruments.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Mesdames et Messieurs,

En matière de supervision des institutions financières, la Banque Centrale a consolidé les réformes qu'elle a engagées, et poursuivi ses missions de surveillance, et ce, malgré le contexte de la crise sanitaire.

Durant les 11 premiers mois de 2020, le secteur bancaire a été particulièrement résilient, avec une croissance significative de l'activité bancaire. En effet, le total bilan et les dépôts collectés ont progressé de 15 % et 17 %, respectivement. Les banques ont globalement une profitabilité

croissante, avec un taux moyen de rentabilité de 53 % à fin septembre 2020. Le taux moyen de dégradation du portefeuille de crédits se situe également autour de 7 % contre 8 % en 2019. Cette situation s'explique, en partie, par l'attractivité de la place bancaire guinéenne qui s'est agrandie en 2020 avec l'agrément de deux nouvelles banques, d'une institution financière spécialisée, et d'une société de crédit-bail.

Les réformes au niveau de la supervision bancaire, ont consisté à poursuivre les chantiers engagés en 2019. Elles ont porté essentiellement sur le renforcement du dispositif de surveillance des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, l'implémentation d'un nouveau plan comptable bancaire, l'adoption des pratiques et standards internationaux en matière de supervision bancaire (Bâle II & III), l'élaboration d'une réglementation prudentielle applicable aux sociétés de crédit-bail et la définition d'un cadre de surveillance macro prudentielle afin de renforcer la stabilité financière.

Il est à rappeler que, dans le cadre de la promotion de l'inclusion financière, la BCRG a élaboré en 2017 une nouvelle loi portant sur les institutions financières inclusives, avec l'appui de la Banque Mondiale. Les modernisations essentielles apportées au secteur incluent l'introduction de la notion de produits de financement participatifs ou alternatifs, le renforcement du capital minimum pour consolider les fonds propres des institutions de microfinance, la modernisation du régime prudentiel des établissements de microfinance, l'introduction de dispositions élargies relatives à la protection des consommateurs et la mise en place d'un mécanisme approprié de traitement des plaintes et réclamations de la clientèle.

Quant aux Etablissements de Monnaie Electronique, ils ont poursuivi leur dynamique de croissance en 2020 malgré la pandémie ou peut-être à cause d'elle. En effet, le nombre de clients est passé de 4 millions à fin 2019 à près de 6 millions au 30 septembre 2020, soit une augmentation de 50⁰/0,

ouvrant ainsi de plus larges perspectives à une inclusion financière accrue des populations.

Plus spécifiquement, les mesures de riposte contre la COVID-19 ont amené la BCRG à édicter une lettre circulaire à l'intention des EME afin de favoriser les paiements digitaux, permettant ainsi un meilleur respect des contraintes de distanciation physique. Parmi ces mesures, on peut citer l'autorisation d'ouverture des comptes de monnaie électronique à distance et la suppression de certains frais de transactions. Grâce à ces mesures, au 30 septembre 2020, plus de 1 200 000 comptes de monnaie électroniques ont été créés à distance, et plus de GNF 2 milliards ont été économisés par les clients pendant la période. Ces mesures ont permis d'accompagner les actions de transfert monétaire initiées par le gouvernement, à travers l'Agence Nationale d'Inclusion Economique et Sociale (ANIES), en faveur des couches vulnérables, en cette période particulière.

Par ailleurs, l'interopérabilité entre les EME et les autres institutions financières (banques et IMF) a été renforcée grâce à l'utilisation du « bank to wallet » par les clients. En effet, les mesures sanitaires prises par le Gouvernement, ainsi que les effets de la pandémie, ont amené les clients à privilégier les transferts d'argent de leur compte bancaire à leur portemonnaie électronique.

Il convient aussi de rappeler que la BCRG a autorisé certains EME à recevoir des transferts d'argent transfrontaliers. Ce service qui donne la possibilité aux personnes vivant à l'étranger d'effectuer des transferts de fonds vers la Guinée, a permis, au pic de l'épidémie entre janvier et avril 2020, de recevoir un total cumulé de € 2 664 060.

Tout porte à croire que l'utilisation des paiements digitaux comme vecteur de l'inclusion financière va se renforcer pour les prochaines années avec les projets de dématérialisation des paiements gouvernementaux en perspective.

Dans le secteur des assurances, les efforts de la BCRG ont porté sur la redynamisation du Fonds de Garantie Automobile, la finalisation du pool « Transport Public des Voyageurs » et l'adoption de certains textes d'application du Code des Assurances, notamment ceux relatifs au contrôle interne, aux conditions d'exercice de la profession d'intermédiaires d'assurance, aux conditions d'exercice des activités des Commissaires aux Comptes des sociétés d'assurance et aux modalités de facturation aux coûts réels des conventions d'Assistance Technique.

Le secteur a également bénéficié de mesures d'allégement fiscal prises par le Gouvernement dans son plan de riposte économique à la crise sanitaire. Ces mesures permettent de réduire les taxes appliquées aux contrats d'assurance santé et d'assurance vie.

L'alignement sur les meilleures pratiques en matière de fonctionnement des organisations financières a été l'un des chantiers importants auxquels la BCRG s'est attelée tout au long des derniers mois. Dans ce cadre, la Banque a entrepris de gros efforts, notamment dans le domaine de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT). Ces efforts ont bénéficié de l'assistance technique du département juridique du Fonds Monétaire International, et ont abouti à l'approbation par le Conseil des Ministres du projet de loi portant LBC/FT. Ce projet sera présenté très prochainement à la Représentation Nationale pour adoption. L'objectif est de mettre notre pays en conformité avec les normes internationales de la LBC/FT, d'assurer la transparence et l'intégrité des transactions, et de cultiver les relations de confiance avec nos partenaires techniques financiers.

Au niveau interne de la BCRG, d'importantes réalisations ont été enregistrées grâce à la mise en place d'une unité opérationnelle dénommée « Comité LBC/FT » dont l'organisation, le fonctionnement et les objectifs ont été définis par Décision du Gouverneur. Ces réalisations ont porté sur :

- la mise en place d'une politique globale de LBC/FT formalisée dans un document adopté par le Conseil d'administration de la BCRG ;
- la conception et l'adoption d'une cartographie des vulnérabilités par le Comité de Pilotage du Risk Management et du plan de couverture des risques ;
- l'opérationnalisation d'un système de reporting LBC/FT ;
- la conception de fiches de connaissance des clients dénommées « fiches KYC » •
- la mise en place d'un dispositif de suivi des flux de devises en Guinée;
- l'animation de séminaires de formation en faveur des bureaux de change et les représentants des banques primaires ,
- la mise en vigueur d'un règlement sur la justification des transactions en faveur des clients et contreparties de la BCRG via les comptes de correspondants ;
- la création d'une Cellule de Conformité au sein de la Direction Générale du Contrôle Permanent ;
- la production trimestrielle de rapports de conformité législative de la BCRG.

Au nombre des innovations, il y a lieu de noter que la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF) a été rattachée à la BCRG.

Toutes ces réalisations ont permis d'améliorer notablement l'image de notre pays auprès des partenaires.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Mesdames et Messieurs,

Il vous souviendra que, depuis 2010, la Banque Centrale s'est lancée dans un vaste programme de modernisation du Système National de Paiement et du système financier, avec l'appui de l'Institut Monétaire de l'Afrique de l'Ouest et de la Banque Africaine de Développement. Ce programme, faut-il le rappeler, vise à doter l'économie guinéenne d'infrastructures de marché financier robustes, pour réduire les délais de règlement des transactions.

A ce jour, toutes les composantes de ce système fonctionnent convenablement et avec la satisfaction des utilisateurs. Au cours du premier semestre 2020, le volume des opérations traitées s'élevait à GNF 33 234 milliards, à USD 480,2 millions, et à EUR 27 millions.

Depuis janvier 2019, le Système National de Paiement est connecté avec les régies financières (Douanes, Impôts et Trésor), ce qui a permis de renforcer la mobilisation et la sécurisation des recettes aussi bien à Conakry qu'à l'intérieur du pays.

Sur un autre registre, la modernisation des infrastructures du crédit reporting et l'amélioration du climat des affaires en Guinée, ont amené la Banque Centrale à multiplier les efforts visant la mise en place du Bureau d'Information sur le Crédit. A cet effet, la loi portant sur son fonctionnement a été adoptée par l'Assemblée Nationale en 2019 et promulguée par décret du 08 janvier 2020 de M. le Président de la République. L'opérateur chargé de la mise en place de ce Bureau a été sélectionné à la suite d'un appel d'offres international. Cet opérateur est en train de mettre en place sa filiale guinéenne, en conformité avec notre législation. En outre, afin d'être en harmonie avec la loi nationale sur la protection des données à caractère personnel, une instruction sur le consentement des clients pour le partage des informations les concernant

a été signée et transmise à toutes les Banques et IMF de la place pour application.

Par ailleurs, un appel à concurrence a été lancé afin de recueillir les offres techniques et financières de potentiels soumissionnaires ayant l'expertise nécessaire pour la mise en place d'un système de monétique interbancaire en Guinée. La Guinéenne de Monétique est chargée du suivi de ce projet qui vise à assurer l'interopérabilité des transactions sur les cartes bancaires, entre elles et avec les supports de téléphonie mobile.

Enfin, la BCRG s'est dotée depuis le 1er mars 2020, d'une identité visuelle lui permettant de renforcer sa politique de communication et sa visibilité.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Mesdames et Messieurs,

Dans la perspective de consolidation des résultats obtenus, la Banque Centrale continuera à surveiller l'évolution des agrégats macroéconomiques, notamment le taux d'inflation qui devrait être ramené à un chiffre dans les prochains mois.

En ce qui concerne la conduite de la politique monétaire et de change, la BCRG poursuivra la gestion active de la liquidité bancaire et les réformes au niveau du marché des changes, à travers la dynamisation des opérations de la salle des marchés.

Dans le domaine de la supervision des institutions financières, la BCRG entend rendre opérationnel le Conseil National d'épargne et de crédit, procéder à la révision de la loi bancaire, rendre automatiques la transmission et le traitement des situations comptables des banques, adopter des normes prudentielles tenant compte des dispositions de Bâle

II et Bâle III, procéder à l'implémentation des normes IFRS 9 et 16, et élaborer un cadre de stress testing.

En ce qui concerne le secteur des Assurances, les textes réglementaires portant application du Code des Assurances seront finalisés, la surveillance des sociétés d'assurance sera renforcée en même temps qu'un système de gouvernance conforme aux normes et standards internationaux sera mis en place. Les pools d'assurance pour les gros risques pétroliers et miniers seront opérationnalisés afin de réduire leur délocalisation. Les efforts pour la création d'un Fonds de Garantie des Assurés, d'un Centre de Formation Professionnel en assurance et actuariat et d'une Société d'Assurance Agricole seront également poursuivis.

Au niveau du secteur des institutions financières inclusives, la BCRG finalisera la rédaction du nouveau document de Stratégie Nationale d'Inclusion Financière. La Stratégie Nationale D'Inclusion Financière (SNIF) est une sorte de feuille de route agréée par l'ensemble des parties prenantes de l'écosystème financier guinéen, qui décline les actions à mener au cours des trois prochaines années afin d'améliorer l'inclusion financière des populations. Elle s'appuie sur 7 axes d'intervention :

Axe 1 renforcer la supervision du secteur des IFI et améliorer la prévention des faillites pour un secteur financier solide et pérenne ;

Axe 2 : améliorer le cadre règlementaire pour le développement de la finance numérique ;

Axe 3 : renforcer les infrastructures de paiement ;

Axe 4 réduire les contraintes d'accès aux services financiers et améliorer l'offre ;

Axe 5 renforcer la protection du consommateur pour améliorer la confiance dans le système financier ;

Axe 6 : renforcer l'éducation financière des populations ; et

Axe 7 : assurer le suivi-évaluation de la stratégie et mesurer les progrès de l'inclusion financière.

A ce stade, les dernières étapes vers l'adoption de la SNIF sont en cours de réalisation. Il s'agit des travaux de relecture et d'harmonisation du document final avant sa présentation au Conseil des Ministres au cours du premier trimestre 2021, pour adoption.

En matière de coopération monétaire, le défi majeur à relever reste notamment la bonne compréhension par les acteurs des enjeux de l'intégration économique et monétaire. A ce titre, une campagne de sensibilisation sera organisée pour mieux informer ces acteurs sur les avantages et opportunités que représente la monnaie unique.

S'agissant du renforcement des échanges commerciaux en Afrique, la BCRG continuera à apporter sa meilleure contribution aux travaux initiés par les partenaires sous-régionaux pour faciliter le bon fonctionnement de la Zone de Libre-échange Continentale Africaine. A cet égard, les efforts consentis aux côtés des autres banques centrales africaines, pour mettre en place un système de paiement continental efficace, seront poursuivis, afin d'être en mesure de fournir aux petites, moyennes et grandes entreprises du continent des moyens de paiement et de règlement rapides et sécurisés.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Mesdames et Messieurs,

Pour terminer, je dirais que la crise de la COVID-19 a testé le système financier guinéen et éprouvé la réactivité et la créativité de la Banque Centrale qui, malgré les nombreuses difficultés dues à ce contexte inédit, a su remplir ses missions.

Je tiens à réitérer l'engagement de la Banque Centrale à accompagner les projets de développement du Gouvernement, sous le leadership du Président de la République, le Professeur Alpha CONDE.

Tout en vous remerciant de votre aimable attention, je me tiens à votre disposition pour répondre à vos questions et apporter toutes clarifications que vous jugerez utiles.

Je vous remercie